



TARIFS

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

1	Frais de constitution de dossier.	50 €
1	Kit pédagogique comprenant: -1 Livret B, -1 Livre de code - Vérifications int/ext/1er secours.	10 €
1	Forfait test de code illimité valable 9 mois + accès de 6 mois au code en ligne.	285 €
1	Frais d'accompagnement à l'examen théorique (ETG).	44 €
1	Heure d'évaluation de départ.	44 €
1	Livret AAC	5 €
20	Heures de conduite.	880 €
2	Heures de Rendez-vous préalable.	88 €
2	Rendez-vous pédagogique de 3h.	132 €
1	Frais d'accompagnement à l'examen pratique.	44 €

OFFRE FORFAITAIRE 1350 €

Possibilité de payer en 3x (400 à l'inscription, 475 à la 1ère heure de conduite et 475 à la 10ème heure de conduite).

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1	Heure supplémentaire.	44 €
1	Frais d'accompagnement à l'examen pratique supplémentaire.	44 €

Tarifs TTC valables jusqu'en décembre 2019

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1 photocopie de la pièce d'identité (recto/verso) ou passeport en cours de validité ou carte de séjour en cours de validité pour les étrangers.
- 3 photos d'identité numériques + signature numérique agréés ANTS. (Carrefour market à pacy, Leclerc à Vernon...)
- 2 enveloppes Lettre suivie sans adresse 50g.
- Un acompte de 400 €.

Entre 16 et 18 ans

Vous devez fournir une photocopie de :

- L'attestation de recensement ou
- La JDC (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté antérieurement JAPD) ou
- L'attestation individuelle d'exemption.

Entre 18 et 25 ans

Vous devez fournir une photocopie de :

- La JDC ou
- L'attestation provisoire «en instance de convocation» à la JDC ou
- L'attestation individuelle d'exemption

Vous avez plus de 25 ans:

- Aucun justificatif à produire.

Vous avez un autre permis

- La copie du titre de conduite.

- Une photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois accompagné le cas échéant d'un certificat d'hébergement et de la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur si vous habitez toujours chez vos parents. (voir les pièces recevables en cliquant [ici](#)).

CAS PARTICULIERS

Catégorie A, accès par formation de 7 heures:

Pour les personnes âgées de 20 ans révolus titulaires de la catégorie A2 depuis 2 ans au moins:

- la copie du permis de conduire de la catégorie A2 et
- l'attestation de suivi de formation de 7 heures.

Catégorie AM:

Pour les personnes nées après le 31 décembre 1987:

- l'original du BSR ou son duplicata accompagné d'une déclaration de perte ou de vol, ou l'attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière accompagnée de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau ou de l'attestation de sécurité routière.

Catégorie B, mention additionnelle 96:

Pour les personnes âgées de 18 ans révolus titulaires de la catégorie B:

- la copie du permis de conduire de la catégorie B et
- l'attestation de suivi de formation de 7 heures.

Annulation:

- La décision 44 si solde de point nul (Délivrée par la préfecture) ou Référence 7 (Décision judiciaire)
- Tests psychotechniques.
- Visite médicale.



5 ter place des déportés
27120 Pacy sur Eure
02 77 12 45 36 / 06 52 76 46 10
Mail: autoecoler66@gmail.com
N°siret: 802 767 491 00011
N°Agrt: E14 027 00080
autoecole66.com

HORAIRES DE CONDUITE

MARDI 8H-12H / 14H-16H
MERCREDI 8H-12H / 14H-18H
JEUDI 8H-12H / 14H-16H
VENDREDI 8H-12H / 14H-18H
SAMEDI 8H-12H / 16H-18H

CODE ET SECRETARIAT

MERCREDI 18H-20H
JEUDI 16H-20H
VENDREDI 18H-20H
SAMEDI 14H-16H

L'apprentissage anticipé de la conduite ou conduite accompagnée permet d'acquérir une expérience concrète de la conduite et d'apprendre dans des situations de conduite très variées. Il n'y a plus de durée maximale (auparavant 3 ans) pour parcourir les 3000 kilomètres minimums exigés. La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée minimale d'un an et 3 000 kilomètres minimum. L'élève peut choisir son ou ses accompagnateurs hors du cadre familial. Celui-ci n'est plus obligatoirement âgé de 28 ans comme auparavant mais il doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption (et sans avoir fait l'objet d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire lors des 5 dernières années), avoir obtenu l'accord de son assureur, être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

15 ans minimum, sans limite supérieure d'âge.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Suite à une évaluation préalable, un contrat de formation qui ne peut pas être inférieur à 20H est signé entre l'auto-école et l'apprenti conducteur.

LA FORMATION INITIALE

- La formation théorique prépare l'épreuve théorique du permis de conduire " le code ".
 - La formation pratique de 20H de cours de conduite minimum.
- Dès que l'épreuve théorique générale " le code " est réussie et le niveau de conduite jugé suffisant, une attestation de fin de formation initiale (FFI) est délivrée permettant de circuler dans le cadre de la conduite accompagnée

LA PERIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNEE

A compter de la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale, l'apprenti conducteur durant sa période de conduite accompagné doit :

- Parcourir 3000 km minimum sous la vigilance et avec les conseils d'un accompagnateur.
 - Se rendre avec le ou les accompagnateur(s) et le formateur à 2 rendez-vous pédagogique qui durent durent chacun 3H.
- Chaque RDV pédagogique se compose:
- D' 1H de conduite permettant au formateur d'évaluer le comportement et la progression de l'élève.
 - D'un échange en salle autour de l'expérience acquise et de thèmes de sécurité routière (ex: la vitesse, l'alcool, la vigilance et la fatigue, les assurances...).
- Au deuxième rendez-vous pédagogique, le formateur évalue si l'élève est apte à être présenté à l'épreuve pratique du permis de conduire.

AVANTAGES

- Pratiquer l'apprentissage anticipé de la conduite va incontestablement dans le sens d'une plus grande sécurité !
- L'AAC permet d'acquérir une expérience de la conduite en toute sécurité sous contrôle d'un accompagnateur avant l'obtention du permis de conduire.
 - L'AAC est une formule rassurante pour les parents et pour l'apprenti conducteur.
 - L'AAC permet de connaître un meilleur taux de réussite au permis de conduire.
 - Enfin, grâce à l'AAC, la durée du permis probatoire est de deux ans au lieu de trois ans (sans infraction entraînant un retrait de point du permis de conduire).